

Formation initiale au **Certiphyto Vente**

Certificat individuel pour la vente de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances de la réglementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÉGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Expliquer les stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

3 jours soit 21 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne qui vend des produits phytopharmaceutiques aux particuliers ou aux professionnels

Evaluation :

Test informatique validant : 30 questions, 20 bonnes réponses minimum pour avoir son Certiphyto

Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite :

97%*

Années 2021-2023

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Code RS : RS5654
Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022

MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

DÉBOUCHÉS

Vendeur dans un magasin ou coopérative vendant des produits phytopharmaceutiques

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr

ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Isabelle B. - Novembre 2022



Formation dynamique, avec des photos, exemples et échanges avec les intervenants.



Formation renouvellement au **Certiphyto Vente**

Certificat individuel pour la vente de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances de la réglementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Expliquer les stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

1 jour soit 7 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne qui vend des produits phytopharmaceutiques aux particuliers ou aux professionnels

Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation

Prérequis :

Avoir un certiphyto vente en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

**Formation validée
par le présentiel
uniquement**

0% d'abandon

Années 2021-2023

Code RS : RS5654
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022

MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

DÉBOUCHÉS

Vendeur dans un magasin ou coopérative vendant des produits phytopharmaceutiques

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr

ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.) Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Johan P. - Juin 2022

Formateur intéressant et ouvert à la discussion.